

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

ABONNEMENT:

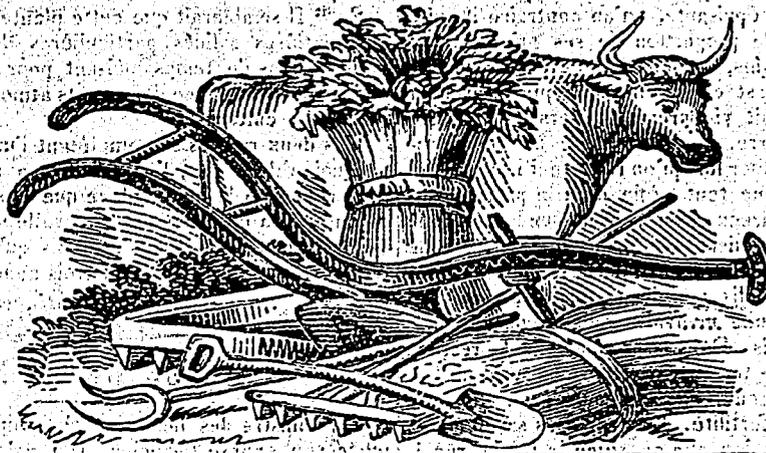
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre, ou 1^{er} janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES:

1^{re} insertion, 8 cts. la ligne
2^e " " etc. 2 cts.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emprunons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

Des légumineuses fourragères

DU TRÈFLE ROUGE

(Suite.)

Du sol.—La constitution du sol la plus favorable à la culture du trèfle est intimement liée au climat de la localité. C'est-à-dire que dans les climats secs, les sols humides sont les plus productifs, et dans les climats humides ce sont les sols se ressuyant facilement.

Les terres argilo-sablonneuses et même sableuses seront donc les meilleures dans les saisons humides et dans les pays brumeux.

Dans nos localités, au contraire, où la sécheresse est souvent excessive, c'est dans les terrains argileux, ou argilo-calcaires profonds qu'on voit les plus forts rendements.

Cependant, qu'on ne se trompe pas sur le sens de nos paroles, lorsque nous recommandons les sols humides, comme les plus favorables à la croissance du trèfle, nous n'entendons pas parler de cette humidité provenant de la stagnation de l'eau dans les couches inférieures. Bien au contraire, cette eau stagnante est funeste à la plante, ses racines ne peuvent, même avec les engrais les plus abondants, attendre la couche où l'eau se tient, car à mesure qu'elles veulent s'en approcher un peu, leurs extrémités pourrissent et la plante n'y a jamais qu'une vie très-courte. Ainsi, les terrains reposant sur un sous-sol imperméable sont donc très-défavorables à la croissance du trèfle, parce que l'eau des pluies ne peut jamais filtrer à travers ce sous-sol et y reste stagnante.

Quant à la composition du terrain destiné au trèfle, nous allons donner quelques notions qui termineront ce paragraphe.

Nous avons dit dans une de nos précédentes causeries que les plantes légumineuses puisent dans l'air la plus forte partie de leur nourriture, le trèfle entre dans la règle générale. Mais il ne peut prendre dans l'atmosphère que ses aliments gazeux, cela se comprend aisément, tandis que les principes solides qui entrent dans sa composition ne peuvent être pris que dans le

terrain même. Nos lecteurs nous pardonneront si nous prenons la liberté de faire ici un peu de science; cela nous donnera le moyen d'expliquer les sympathies ou les antipathies de notre plante pour tel ou tel sol.

Dans les cendres du trèfle, on trouve entre autres substances, une énorme quantité de potasse et de chaux. Les sols où l'on trouve ces deux composés en quantité suffisante devraient donc être très-favorables à cette culture. C'est, en effet, ce qui arrive, et on peut remarquer que le trèfle a une pauvre végétation dans les terrains dépourvus de chaux. Cependant le trèfle réussit mal dans ceux qui sont presque exclusivement calcaires.

Place du trèfle dans les assolements.— Dans la pratique on a pour habitude de semer le trèfle dans une céréale qui a succédé à une jachère ou à une récolte sarclée, ou dans un lin semé clair c'est-à-dire cultivé spécialement pour ses graines, ou encore dans un sarrasin.

Quelles que soient les plantes avec lesquelles le trèfle se trouve semé, le sol devra remplir les conditions suivantes: destruction complète des mauvaises herbes, ameublissement parfait et richesse abondante du sol. Ces trois conditions seront remplies si la plante dans laquelle on sème le trèfle succède à une plante sarclée bien entretenue ou une jachère.

Les mauvaises herbes et surtout le chiendent font un tort immense au trèfle. Si surtout ces plantes nuisibles se développent en même temps que lui, elles l'étouffent en grande partie, affaiblissent énormément son produit, et infestent le sol pendant plusieurs années; mais le plus grand inconvénient qui résulte de cette culture vicieuse, c'est que l'heureuse influence de cette plante est complètement annulée, c'est-à-dire que dans ce cas le trèfle ne mérite pas la qualification de *plante améliorante*. Le trèfle n'enrichit et n'améliore la terre que lorsqu'il s'est parfaitement développé; tandis que, si il n'a pas eu une végétation vigoureuse, si les mauvaises herbes ont pris le dessus, le terrain voit sa fertilité diminuée. On voit donc bien quel avantage on retire du nettoyage parfait du sol. Les végétaux que l'on reconnaît comme plantes sarclées sont les pommes de terre, les betteraves, les navets, les carottes, les choux, etc.

La seconde raison qui nous fait précéder le trèfle par une plante sarclée ou une jachère, c'est que notre fourragère légumineuse exige, pour bien végéter, un sol profondément et parfaitement ameubli, et aucune autre culture n'est plus propre à atteindre ce but que les plantes sarclées ou la jachère.

Quant au troisième motif, nous poserons comme principe que le trèfle n'est pas une plante épuisante, qu'au contraire il puise dans l'atmosphère une grande proportion de ses principes alimentaires; mais que néanmoins, il aime à végéter sur un terrain enrichi. Cette condition est essentielle pour que le premier développement de la plante soit vigoureux, et alors les matières que le trèfle prend dans la terre, il ne les enlève pas pour toujours, et entend bien les restituer lorsqu'on retournera la prairie. Maintenant, il est reconnu que tout trèfle dont le premier développement a été très-vigoureux, s'en ressent pendant tout le cours de sa végétation, et acquiert une force végétative telle que, non-seulement il résiste aux mauvaises herbes, mais qu'il les étouffe presque à coup sûr; tandis que le contraire arrive dans les sols maigres, épuisés par une mauvaise culture ou auxquels on a ménagé la dose d'engrais. Dans le premier cas, la restitution est faite au centuple, et le terrain est plus riche qu'il ne l'était auparavant; dans le second, elle est nulle; on constate même une diminution de sa fertilité. Les récoltes sarclées qui viennent avant la plante dans laquelle on sème le trèfle, reçoivent une abondante fumure; mais la moitié au plus de cette fumure est prise par les récoltes sarclées, et le reste est mis en réserve pour servir aux besoins des végétaux que la rotation fait arriver sur le même champ. Le trèfle est un de ces végétaux, et il prend sa bonne part des heureuses influences de cette forte réserve.

Si le trèfle a bien réussi, il laisse donc le sol riche et dans ce cas un grand nombre de plantes peuvent succéder à la prairie; mais le blé, l'avoine, les pommes de terre sont les cultures qui paraissent en tirer le plus d'avantage. Le seigle et l'orge y sont bien moins sensibles.

"Un fait remarquable," disent MM. Dubreuil et Girardin, "c'est que l'action efficace que le trèfle exerce sur la plupart des récoltes qui lui succèdent, ne se fait pas sentir sur lui-même, lorsqu'on le fait reparaitre sur le même sol à des intervalles de temps très-rapprochés. Il faut laisser s'écouler un certain nombre d'années entre chacune de ses récoltes sur le même terrain, sous peine de voir le produit diminuer progressivement."

Dans le principe, la science ne tenait compte que de la faculté améliorante du trèfle, et partant de là, elle en était venue à recommander des retours très-fréquents de cette plante sur le même champ; la pratique est venue donner un démenti formel à ses principes scientifiques; mais malheureusement ce fut au détriment de la fortune du cultivateur. Il aurait bien mieux valu que la science eût fait une étude plus approfondie des besoins de la plante plutôt que de la livrer inconsidérément entre les mains de la pratique qui est naturellement peu raisonneuse; et si on laisse à la pratique seule le soin de nous poser les principes agricoles, elle ne peut y arriver qu'au moyen d'expériences souvent ruineuses.

Il a donc été prouvé que le trèfle ne peut revenir avec profit sur lui-même qu'à de longs intervalles. Nos lecteurs nous demanderont peut-être comment il se fait qu'une plante si peu épuisante que le trèfle, ne puisse donner et soutenir ses rendements sur les terrains où il revient souvent?

A cela nous répondrons, que tous les auteurs agricoles sont unanimes à constater le fait; mais que peu s'accordent lorsqu'il s'agit de donner les raisons de la chose. Cependant voici les deux raisons qui nous ont paru les plus plausibles; la première est de M. P. Joigneaux, la seconde de MM. Dubreuil et Girardin.

1o "... Si le trèfle couvre la surface du sol de ses feuilles mortes et fournit de la sorte un engrais précieux pour les céréales, il n'en va pas moins, en retour, chercher sa vie dans les couches profondes, et qu'une fois les couches profondes épuisées, il y a de l'inconvénient à leur demander presque de suite, une nouvelle récolte de trèfle."

2o "Il semblerait que cette plante épuise promptement le sol des matières salines particulières dont elle a besoin, et qu'il faille un laps de temps suffisant pour qu'il s'en reforme de nouvelles sous l'influence des agents atmosphériques," et nous ajouterons des cultures.

Ces deux raisons se complètent l'une par l'autre.

Quoiqu'il en soit, l'expérience a démontré que le trèfle ne peut revenir à la même place que tous les sept ou huit ans; mais qu'on pourra diminuer cet intervalle si on fait intervenir l'action des labours très-profonds; tandis qu'il faudra l'augmenter si le trèfle occupe le sol pendant trois années consécutives.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Le ministre des finances, M. Dunkin, a fait, la semaine dernière son exposé financier. Il a calculé que depuis le 30 décembre 1868 jusqu'au 30 juin 1870 les revenus de la province seraient de \$3,177,991.12, et que les dépenses, pour la même période de temps, seraient de \$2,361,582.88. D'après ses calculs, la province aurait actuellement en caisse la somme de \$674,000, et, en juin 1870, l'excédant des revenus sur les dépenses serait de \$816,400.

M. Joly, député de Lotbinière, s'est déclaré chef de l'opposition; il est en guerre ouverte avec le gouvernement.

Nous avons, il y a quelque temps, signalé comme fautive, opposée à l'enseignement chrétien et catholique, cette proposition qu'on lisait sur la *Gazette de St.-Hyacinthe*: "Le peuple est la source du pouvoir." La *Gazette* a d'abord riposté qu'elle ne trouvait pas notre langage assez digne, puis elle en est venue aux gros mots, sans rien répliquer qui eût quelque apparence de raison. Tout en nous accusant, dans sa dernière tirade, de prêcher l'absurde, elle a prouvé qu'elle ne pouvait émettre que des idées fort incohérentes sur le sujet. Nous la prions de suite de vouloir bien mettre de côté les grands airs qu'elle affiche; ils ne sont pas faits pour elle. Elle s'imagine que c'est elle que nous attaquons; qu'elle se détrompe: elle n'a pas l'importance qu'elle croit, et avec nombre d'autres nous dirons avec franchise que nous ne la regardons pas comme un organe respectable de la presse canadienne. Elle nous a fourni l'occasion, que nous avons été heureux de saisir, de combattre un mauvais principe malheureusement trop en vogue, et voilà tout. Quant à l'autorité que tire ce principe de l'appui que lui prête la *Gazette*, elle est nulle.

Ceci étant dit, nous rappellerons que nous avons démontré qu'il est absurde, et dans le sens rigoureux du mot, de prétendre que "le peuple est la source du pouvoir." A cette démonstration, on n'a absolument rien opposé de valable, et à vrai dire, on ne pouvait pas faire une réponse fondée en raison. Nous avons ajouté que l'unique rôle du peuple consiste, dans l'élection qu'il fait de ceux qu'il nomme ses représentants, à désigner les personnes en qui doit résider l'autorité ou qui doivent concourir à former cette autorité.

Pour compléter notre pensée, nous croyons devoir dire comment les choses se passent d'après cette théorie, la seule vraie, que l'autorité est conférée de Dieu immédiatement au souverain, individuel ou collectif, après que la personne de celui-ci a été préalablement déterminée par un fait humain.

Le sujet ou représentant de l'autorité, individuel ou collectif, et par conséquent la forme du gouvernement, est d'abord déterminé soit par élection, soit par quelque autre fait particulier. Cette détermination est de droit purement humain, parce qu'elle procède d'une élection ou d'une série providentielle d'autres faits humains. Car l'ordre de la Providence est que les souverainetés concrètes, c'est-à-dire, qui existent avec toutes leurs qualités constituantes, se forment ainsi, subitement ou peu à peu. Dans ce sens, il est vrai de dire que Dieu laisse à la communauté le soin de se déterminer des supérieurs par l'élection ou par d'autres actes produisant des circonstances qui portent telle personne au premier rang, et la présentent pour ainsi dire à l'institution divine.

Cette détermination du sujet étant ainsi faite de droit humain, Dieu lui confère l'autorité souveraine, suivant sa condition individuelle ou collective; de telle sorte que, dans ce dernier cas, le corps politique possède aussitôt la plénitude de la souveraineté.

La multitude *est* en quelque sorte et la forme et le sujet de l'autorité, ou par son suffrage ou par ses autres actions, c'est-à-dire la série de faits dont nous venons de parler. Dieu l'institue, comme dans le mariage il confie lui-même l'autorité maritale à l'homme que la femme s'est librement choisi pour époux.

Cette institution confère au souverain un droit inviolable que le peuple, qui ne l'a point donné, ne saurait aussi, régulièrement parlant, ni reprendre ni restreindre. Cependant, comme il n'y a rien d'immuable en ce monde, ce droit d'autorité peut subir des modifications successives par des pactes, par la coutume ou des faits que légitimement un consentement mutuel ou la prescription. Car la stabilité à laquelle ont droit les sociétés humaines et l'autorité qui les dirige ne consiste pas en ce que la forme du gouvernement n'y subisse aucune altération, ce qui est inouï dans l'histoire; mais en ce que ce changement ne lui soit pas imposée d'une manière turbulente, violente et contre le droit. Ainsi se concilient le principe de l'inviolabilité du droit et la flexibilité essentielle à toute institution humaine, telles que sont les formes du gouvernement politique.

Le pouvoir est donc en soi immédiatement de Dieu et de droit divin, soit qu'on le considère abstractivement dans l'ordre idéal, soit qu'on l'envisage d'une manière concrète dans le sujet même en qui Dieu le produit directement, lorsque ce sujet a été déterminé par l'homme.

Nous avons encore dit que "le régime constitutionnel, considéré par rapport aux principes sur lesquels l'appuie le libéralisme, est subversif de la société. La Gazette de St.-Hyacinthe se scandalise à ce propos et elle demande la preuve de cet avant. La voici; nous ne pouvons la faire que sommairement.

L'un de ces principes est celui que nous venons de combattre, c'est-à-dire que la source du pouvoir est dans le peuple. Outre qu'il est impie en soi, il provoque encore à tous les excès et les fait regarder comme légitimes. C'est lui qu'on trouve au fond de toutes les idées révolutionnaires; c'est lui qui enhardit les séditieux et les méchants; ils trompent la foule par des mensonges, des libelles, des menaces et des terreurs imaginaires, et la poussent ainsi à des propositions et à des demandes iniques et insensées. Ce qu'on exalte sous le nom de *peuple*, surtout en opposition avec l'autorité, n'est le plus souvent qu'une faction turbulente qui n'a aucun droit de s'imposer aux hommes prudents et honnêtes.

Ce principe suppose encore que tout individu, même vivant en société, jouit naturellement d'une indépendance absolue, de sorte qu'aucune obligation politique ne peut lui être imposée sans son consentement. Ce qui est absolument faux; car, pour n'en donner qu'une preuve, ceux qui naissent dans une société

civile quelconque ne peuvent s'affranchir du pouvoir qui la régit que par l'émigration. De cette pleine indépendance, qu'on reconnaît à l'individu dans l'état social, découle la liberté de penser, de parler, d'écrire et d'agir selon son caprice, liberté funeste qui fait marcher le monde actuel vers un abîme sans fond et que Pie IX a si hautement condamnée.

Le second de ces principes est que *tout droit public provient de la collection des volontés*, selon cet axiome de Rousseau: *la loi est l'expression de la volonté générale*; et que, par conséquent, il faut gouverner d'après cette volonté, ou, comme on dit, suivant l'*opinion publique*. Or, ce principe qui fait découler tout droit du sentiment de la majorité ou de l'opinion publique, et qui fait de celle-ci la règle de toutes choses, n'est ni moins faux ni moins pernicieux que le premier. En effet, bien qu'il soit nécessaire, pour obtenir une certaine unité morale dans les gouvernements collectifs, de s'en tenir à l'avis de la majorité, tant pour l'élection des magistrats, que pour le règlement de quelques affaires plus importantes, il est certain toutefois que la multitude ne peut administrer, mais qu'elle doit être gouvernée par ses magistrats, selon les lois de justice et de prudence tout-à-fait indépendantes de son opinion. Le principe contraire serait la négation de toute vérité et de toute justice absolues; il entraînerait un scepticisme social universel, en donnant pour règle de sagesse et d'équité l'opinion du vulgaire, qui est la légèreté et l'inconstance même. Aussi, un célèbre anglais, Burke, a-t-il fait entendre ces paroles: "On dit que vingt-quatre millions d'hommes doivent l'emporter sur deux cent mille. Cela est vrai, si la constitution d'un royaume est un problème d'arithmétique. Cette manière de parler n'est pas impropre, quand elle a le secours de la lanterne pour l'appuyer; mais elle est ridicule pour des hommes qui peuvent raisonner de sang-froid. La volonté du grand nombre et les intérêts du grand nombre sont rarement la même chose."

Pour qui veut voir clair, nous pensons que la question soulevée est suffisamment éclaircie.

A propos du *catholicisme libéral*, la *Correspondance de Rome*, journal d'une très-haute autorité, s'exprime ainsi: "Il y a malheureusement en France une école s'appelant par une contradiction déplorable *catholico-libérale*, école d'hommes de bonne volonté sans doute, aimant le Pape, croyant défendre l'Eglise et accusant les catholiques de le compromettre." Le même journal, publiant la lettre que Sa Sainteté a fait écrire par Mgr. Mercurelli, son secrétaire, à M. l'abbé Charbonnel, auteur du livre intitulé: *Pensées de M. Louis Veillot recueillies de tous ses ouvrages*, l'a fait précéder de ces lignes: "Il convient en ce moment surtout, de montrer quels sont les jugements du Saint-Siège sur les œuvres de l'écrivain éminent qui, par son génie, par son courage et par ses longs services rendus à l'Eglise et à la société, personnifié glorieusement la presse catholique et est plus spécialement l'objet des attaques des catholiques libéraux."

La population du globe est actuellement de 1,375,000,000 d'habitants. Celle de l'Europe est de 293,000,000; celle de l'Asie, 805,400,000; celle de l'Australie et de la Polynésie, 4,000,000; celle de l'Afrique, 121,000,000; celle de l'Amérique, 81,400,000. La France compte 38,000,000 d'habitants; le Royaume-Uni, 29,935,404; la Russie d'Europe, 67,260,431; l'Italie, 24,568,787; les Etats de l'Eglise, 723,121; les Etats-Unis, 34,560,000; le Canada, 2,484,766; Iles du Prince-Edouard, 84,386; Terre-Neuve, 122,638; Colombie Anglaise, 77,000; Rivière-Rouge, 65,000.

Le "Canadien" à propos du "Naturaliste"

Le *Canadien* de vendredi dernier nous arrive avec quelques

phrases à notre adresse, à propos de nos démêlés avec le *Naturaliste*. Il ignore complètement de quoi il est question; mais il écrit quand même, étant de ceux qui aiment passionnément à faire de la prose et qui n'auraient pas l'avantage d'en faire souvent, s'ils étaient obligés de savoir pour écrire. Il dit donc d'abord que nous avons accueilli le *Naturaliste* avec malveillance. Cette accusation est si gratuitement faite que le *Canadien* ne saurait l'appuyer sur rien de valable. Il dit faux; il nous calomnie. Le *Canadien* qui, depuis le 1er janvier jusqu'à la St. Sylvestre, guerroye à tort et à travers, mesure, comme dit le proverbe, les autres à son aune. Nous le prions d'avoir assez de charité pour supposer que nous le ne prenons pas pour modèle. Qu'il veuille bien en outre sonder ses propres plaies et aviser aux moyens de les guérir, au lieu de prendre si grand souci des maux que son œil malade croit apercevoir chez son prochain. S'il eut eu quelque peu d'esprit de discernement, il eût vu que des questions d'histoire naturelle, des débats soulevés à propos du plus ou du moins d'éloges donnés au *Naturaliste*, à propos même de pucerons, de genêt et de queues d'oignon ne sont pas des questions religieuses. Il faut aimer singulièrement à donner dans des excentricités pour faire intervenir en pareil cas la religion et ses ministres. Voilà comment le *Canadien*, qui veut prendre les poses d'un Nestor, témoigne de son respect pour les personnes et les choses qu'il déclare le mériter.

Et puis, pourquoi encore, lui, le *Canadien*, qui se donne mission de distribuer des avis vers les quatre vents du ciel, ne s'en prend-il qu'à nous dans la présente question du *Naturaliste*? N'est-ce pas ce dernier qui a été l'agresseur, et même le très-injuste agresseur? Nous tenons à ce que ceci soit noté, non pas parce que nous avons été sensible aux attaques du *Canadien*, mais pour qu'on voie bien que les allures de ce grand distributeur de sagesse sont des allures pharisaïques.

Il nous calomnie encore quand il insinue que nous sommes opposé à la diffusion de la science. Qu'il fasse la preuve de cet avancé; car ce n'est pas remplir une noble tâche que de phraser, comme il fait, uniquement pour phraser et écouter le plus de prose possible pendant une semaine; mais il faut phraser en demeurant dans les limites du vrai et pour servir la vérité. Que le *Canadien* l'apprenne donc, s'il l'ignore: on peut trouver à reprendre dans le *Naturaliste* sans porter préjudice à la science, et sans se déclarer son ennemi.

Nous croyons devoir ajouter que nous n'avons pas objection à ce que le *Canadien* s'occupe de nous; mais nous sommes en droit d'exiger, s'il prend ce souci, qu'il sache de qui et de quoi il parle. Si les erreurs qu'il a commises à notre égard viennent simplement de ce qu'il ne comprend pas le français, qu'il s'adresse alors à quelque ami charitable qui lui traduise nos articles dans le patois qu'il parle.

Pour mettre nos lecteurs à même de juger des aberrations du *Canadien*, nous citerons le paragraphe suivant de l'article où il est question de nous. Nous ne voyons pas dans quel but il a été écrit, tant il est en dehors de la question.

« Le rédacteur du *Naturaliste* n'a jamais refusé, que nous sachions du moins, ses colonnes aux hommes de la science, pour le réfuter lui-même s'il se trompe, et d'ailleurs, la *Gazette*, qui a les siennes à sa disposition, aurait encore moins de raison de se plaindre que les autres. »

Où veut en venir le *Canadien* avec ces plaintes, ces colportages de la *Gazette* dont nous pouvons disposer? Que veut-il dire? Nous ne le savons pas, et lui non plus tout probablement.

Ladrerie des cochons

Nous recevons de St. Gervais une communication dans laquelle on nous demande quelques renseignements sur la maladie

appelée *ladrerie* et les remèdes à lui opposer.

C'est avec plaisir que nous répondons au désir de notre correspondant.

La ladrerie est une maladie particulière à l'espèce porcine; elle consiste dans la présence des vers *cysticerques* (de *kystis*, vessie, et *herkos*, queue) dans les muscles, le tissu cellulaire, les poumons, le foie, la rate, et jusque dans le cerveau.

C'est une maladie qui attaque de préférence les animaux d'une constitution faible. Elle est héréditaire, car les constitutions débiles se transmettent de génération en génération avec autant de certitude que les constitutions fortes, et avec elles tous les maux et les défauts qui en sont la conséquence.

Mais l'hérédité n'est pas la seule cause de la ladrerie; on en connaît beaucoup d'autres. Telles sont, par exemple, une hygiène pauvre et débilante, une alimentation insuffisante, une nourriture gâtée et non cuite, l'emploi des excréments humains, une habitation humide et malpropre, la fréquentation des terrains marécageux; le manque d'exercice. La ladrerie n'envahit pas instantanément et d'un même coup toutes les parties du corps de l'animal. Au contraire, son action est lente, obscure, graduelle, mais sûre et constante; elle affaiblit peu à peu les constitutions, et lorsqu'on s'aperçoit de sa présence, souvent il n'est plus temps d'y porter remède.

Les premiers symptômes sont peu sensibles, le plus apparent est la pâleur de toutes les muqueuses extérieures. Mais plus tard, dans un état plus avancé de la maladie, on remarque facilement, sous la langue, de petites vessies transparentes qui ne sont autres choses que les vers mêmes dont nous avons parlé. L'observation de ces petites vessies est une preuve irrécusable de l'existence de la maladie.

Rendue à cette période la guérison est impossible, car la maladie a déjà jeté l'économie dans un délabrement complet, des myriades d'insectes ont envahi tout le corps de l'animal et se nourrissent de sa substance.

Mais si par des observations minutieuses on constate la présence de la maladie dès son début, on peut la combattre par une alimentation riche, substantielle et saine, par une hygiène attentive et soignée. Qu'on le remarque bien, notre climat, quoique frais, est très-favorable à l'élevage et à l'entretien des différentes espèces d'animaux domestiques; par conséquent on ne peut le rendre responsable des nombreuses maladies qui les attaquent; au contraire, nous devons en accuser le régime, l'hygiène, le manque de propreté surtout fait périr plus d'animaux à elle seule que toutes les autres causes de maladies réunies.

La chair du porc lade n'est pas absolument malsaine pourvu qu'elle ait été bien cuite; mais elle est de qualité médiocre et se conserve mal; après la cuisson, elle craque sous la dent et contient peu de substances alimentaires, ce qui revient à dire qu'à la longue cette viande ruinerait la santé des personnes qui n'auraient pas, par ailleurs, un bon régime.

CORRESPONDANCE

Préparation du tabac

M. l'Editeur,

Vous désirez connaître les procédés que j'emploie pour mettre mon tabac en gâteau pressé ou en *platine*, comme on dit ordinairement. Je me rends avec plaisir à votre désir.

Lorsque je trouve mon tabac, qui est arraché feuille par feuille dans un endroit éclairé et bien aéré, assez asséché, j'en mets dans ma cave autant de feuilles qu'il m'en faut, afin de le rendre plus souple. Je l'y laisse environ deux jours, alors j'ôte tous les gros cotons et je l'étends feuille sur feuille au nombre

de dix, douze, ou quinze, suivant la grosseur de la platine que je veux faire, et je répands sur la dernière feuille quelques gouttes d'un mélange que je prépare d'avance, (moitié sirop moitié whisky), dans lequel j'ai mis quelques gouttes d'huile de bergamotte, puis je roule mes feuilles de tabac et les mets dans une espèce de boîte de bois franc, sans fonds; après avoir mis une petite planche de trois quarts de pouce d'épais et une autre de trois pouces, je presse le tout au moyen d'une vis d'établi prise dans un banc qu'il faut fixer solidement au plancher de bas.

Les personnes qui n'ont pas de vis pourraient y suppléer en se servant d'un étançon placé sous une poutre et des coins. Je laisse mon tabac une couple d'heures sous presse; puis je le mets au sec. On peut faire deux ou trois platines par coup en mettant des petites planches entre chaque.

LS. N. GAUVREAU.

Isle-Verte, 1er mars 1869.

Petite chronique agricole

Personne ne pourra assurément nous reprocher d'avoir été inexact en disant, mercredi dernier, que la neige qui commençait à tomber promettait. En effet, cette dernière tempête ne le cède en rien à celles qui l'ont précédée; au contraire, si on en juge par les accidents arrivés en certaines localités, elle les a toutes surpassées. Mars n'a donc plus rien à envier à février. Température variable, neige fréquente, bourrasques de vent, voilà ses traits de ressemblance avec son prédécesseur. C'est à décourager les plus intrépides. Nous sommes envahis et dominés par la neige. Les chars ne peuvent plus remuer, voilà huit jours et plus qu'on ne les a vus. Les malles de la semaine dernière ne nous sont parvenues que dimanche soir par l'ancienne voie de terre: une voiture a fait le trajet de St. Thomas à la Rivière-du-Loup. Cette fois ça été une avalanche de journaux et de lettres.

On entend partout des plaintes sur la rareté du combustible dont le prix est exorbitant. Le transport devient de jour en jour plus difficile, et il est bien probable que l'arrivée du printemps va rendre les chemins tout-à-fait impraticables. Une bonne pluie, qui aurait pour effet de souler la neige, serait bien désirable.

Février et Mars seront époque dans les annales du Grand-Tronc, car les pertes qu'il a essuyées dans le cours de février seulement sont estimées à \$200,000. Depuis que la ligne de Lévis à la Rivière-du-Loup existe, c'est-à-dire depuis 10 ans, il ne s'est pas encore rencontré de tels obstacles.

Deux locomotives sont descendues lundi après-midi pour préparer la voie. On peut espérer que les chars reprendront cette semaine leur course régulière.

Voici ce que nous lisons dans le *Courrier du Canada* de vendredi dernier, 12 du courant, au sujet des accidents causés par la dernière tempête:

"On mentionne la disparition de plusieurs personnes qui se seraient perdues pendant cette tempête."

"A la Basse-Ville, le vent a causé de grands dommages à diverses maisons. Environ 60 pieds de toiture de la halle Champlain ont été enlevés par la tempête et lancés sur une maison voisine, qui en a été fort endommagée."

"Nous avons, dit le *Journal de Québec* de jeudi, 11 courant, la pénible tâche d'enregistrer un nouvel accident arrivé ce matin, à Lévis, et causé encore par la neige. Voici les détails que nous avons pu obtenir d'une personne qui a passé sur le lieu du désastre. Ce matin, vers huit heures et demie, une masse énorme de neige se détacha tout-à-coup du Cap, près du chantier de MM. Dunn et Sanson, et vint s'abattre sur deux maisons dans lesquelles résidaient trois familles, celles de Frs. Roy, Nazaire Turcotte et Couture, en toutes 12 personnes, qui ont

été ensevelies vivantes sous les décombres de deux maisons renversées.

"Immédiatement des secours ont été organisés, et le déblai a été accompli avec une rapidité extraordinaire. Mais malheureusement Frs. Roy et sa femme étaient morts quand on les a retirés, ainsi qu'un enfant de 5 mois appartenant à M. Nazaire Turcotte. La femme de ce dernier est, dit-on, dans un état qui inspire des craintes pour sa vie. Le dernier que l'on a retiré des décombres, est un enfant de 7 à 8 ans qui est dans un triste état, mais on croit qu'il en reviendra."

"Avant hier soir encore, sept autres maisons dans le voisinage de celle qui a été le théâtre du triste accident que nous venons de mentionner, ont été écrasées par une seconde avalanche. Les personnes habitant ces maisons ont pu heureusement échapper saines et sauvées."

"Un hangard appartenant à Mme. Chabot, à Lévis, a été renversé le même jour par la violence du vent."

"Le télégraphe annonce que la dernière tempête de neige s'est fait sentir dans toutes les parties du pays. Le fait est que presque toutes les voies postales se trouvent bloquées par la neige."

"Voici ce qu'on lit dans une dépêche de Montréal du 10 courant: Une tempête de neige dure depuis ce matin. Pas une maille n'est arrivée: le train de Québec est dans la neige à St. Hilaire, celui de l'Ouest à Vaudreuil, et celui de New-York à St. Jean. On a expédié les malles en traîneau, à une heure P. M. Une locomotive avec un seul char est partie hier avec les rapporteurs de journaux, s'en allant voir l'immense quantité de neige qui est tombée le long du parcours du Grand-Tronc entre Montréal et Vaudreuil; en certains endroits, la voie est cachée sous des montagnes de neige de 24 à 30 pieds de hauteur."

"Tous les chemins aboutissant à Ontario sont devenus impraticables."

RECETTE AGRICOLE

Du Gland de chêne pour la nourriture des bestiaux

Nous lisons dans le *Sud-Est*:

On peut employer les glands de chêne à la nourriture des bestiaux; mais il y aurait avantage, au lieu de les leur donner crus, à les mettre au four après en avoir retiré le pain et à faire moudre ensuite. Cette pratique n'est pas assez répandue.

On délaie la farine dans la boisson des porcs, qui la mangent avec avidité et qu'elle fait engraisser à vue d'œil.

Dans la médecine humaine, on emploie avec succès contre certaines maladies le *café de glands doux*, et on lui attribue la propriété de faire engraisser les personnes qui en prennent habituellement.

Pourquoi le gland, donné en farine aux animaux, ne produirait-il pas d'aussi bons effets?

Voici, du reste, ce que dit Nysten dans son *Dictionnaire de Médecine et d'Art vétérinaire* relativement à l'emploi et aux propriétés du gland de chêne:

"Les herbivores sont avides du gland de chêne. Ce fruit écrasé, concassé, délayé, cuit, est recherché de tous les animaux qu'il engraisse et qu'il *préserve de certaines maladies*. C'est un précieux condiment tonique quand on l'associe à des aliments aqueux."

La transformation des glands en farine permet encore d'employer celle-ci à une époque où ces glands, venant à germer, ne peuvent plus se conserver.

Je pense qu'elle pourrait aussi être donnée avec succès aux chevaux que l'on veut engraisser ou que la gourme ou autre maladie a amaigris, de même que ceux que l'on passe brusquement du sec au vert.

FEUILLETON

LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE

XVI

Où l'on revoit la jeune fille que Henri de Brabant a sauvée dans notre premier chapitre.

(Suite.)

La jeune fille était retenue par force dans l'aile droite du château de Rotenberg, et elle n'ignorait pas les bruits qui couraient sur cette partie de la vieille forteresse féodale. Mais, en pieuse et bonne chrétienne, elle avait confiance en Dieu qui ne pouvait permettre que des esprits vinssent effrayer une pauvre orpheline, qui ne l'avait jamais offensé ni en pensées, ni en paroles ni en actions. Non : ce n'était pas les morts qu'elle redoutait, — mais les vivants ; et si elle mesurait du regard la largeur du fossé qui s'étendait sous la fenêtre, c'était avec l'idée qu'il lui serait peut-être possible d'échapper par la fuite à celui qui l'avait ravie à ses amis et enfermée dans cette chambre solitaire.

Mais en voyant que le mur au-dessus de la fenêtre tombait droit dans l'eau, et qu'en se laissant glisser au moyen des draps du lit, elle ne rencontrerait pas le moindre escarpement sur lequel elle pût poser le pied, elle fut prête à céder au désespoir ; et elle allait se retirer, lorsqu'elle aperçut quelque chose de blanc, s'agitant au milieu des arbres qui s'étendaient dans la forêt vers l'extrémité de l'aile droite du château.

Alors, en dépit de son courage et de sa forte intelligence, elle ne put résister au frisson de terreur qui courut par tout son corps, ni à l'effroi qui s'enroula, comme un serpent glacé, autour de son cœur.

Muette et immobile, les jambes tremblantes, elle ne put ni s'éloigner, ni même détourner la tête. Ses regards demeurèrent rivés sur cet objet qui avançait parmi les arbres, comme un spectre, à pas mesurés, et enveloppé dans son linceul.

Un cri monta jusqu'aux lèvres de la jeune fille, — mais il y fut glacé par la terreur avant que la langue eût pu le proférer. Dieu du ciel ! ce que l'on disait au sujet des revenants du château de Rotenberg était-il donc vrai ? Telles furent les pensées qui se pressèrent dans son esprit, tandis que ses regards suivaient le spectre qui avançait à travers les arbres, — sans jamais s'arrêter, ni tourner la tête, ni accélérer le pas, — jusqu'au moment où il s'évanouit soudainement comme si la terre s'était entr'ouverte sous lui, ou qu'il se fût fondu dans l'air !

Tout à coup le charme se dissipa, ses membres s'agitèrent, et, poussant un faible cri, elle chancela vers un siège sur lequel elle tomba.

Mais presque au même instant, elle entendit le bruit d'une clef qu'on tournait dans la serrure. Aussitôt, elle chassa ses préoccupations, passa la main sur son front, comme pour rappeler toute sa présence d'esprit et toute sa résolution, afin de résister à l'assaut qu'elle prévoyait. Bientôt des pas retentirent dans la chambre qui séparait celle où elle était de l'antichambre communiquant avec les corridors. La jeune fille se mordit les lèvres, pour étouffer les sentiments d'indignation et d'angoisse qui l'oppressaient. La porte s'ouvrit, et le jeune Rodolphe de Rotenberg entra dans l'appartement.

— Vous pouvez vous retirer, dit-il d'un ton impérieux au vieil Hubert, qui, l'ayant accompagné, s'arrêtait hésitant sur le seuil.

Le vieillard s'éloigna lentement, mais non sans avoir jeté auparavant un regard de compassion sur la jeune fille, qui s'aperçut de ce témoignage d'intérêt.

Hubert referma la porte, et la jeune fille se trouva seule dans la chambre des Etats avec Rodolphe.

Ce dernier s'avança vers elle avec un air de confiance hautaine, et fixa sur elle un regard perçant, comme pour lire dans ses yeux l'état des sentiments qu'il lui inspirait. Mais dans la réserve pleine de dignité avec laquelle elle se leva de sa chaise, il reconnut qu'elle persévérerait dans la détermination qu'elle lui avait déjà montrée de ne traiter ses ouvertures qu'avec le plus grand mépris.

— Trois jours se sont écoulés, Blanche, dit-il en donnant à sa voix la plus grande douceur possible, depuis que vous êtes au château de Rotenberg.

— Malgré ma volonté, monseigneur, répliqua la jeune fille en l'interrompant, et d'un accent ému ; vous m'avez arrachée de ma demeure, et vos serviteurs m'ont violemment emportée.

— N'avez donc pas de ces grosses paroles, indignes de passer par vos lèvres roses ! exclama Rodolphe en étendant les bras vers elle. Vous savez que je vous aime, que je...

— Ne me touchez pas, monseigneur ! s'écria-t-elle, en reculant vivement. Ne me touchez pas, je vous le défends ! répéta-t-elle d'une voix si pleine de dignité que Rodolphe demeura un moment déconcerté.

— Ah ça, combien de temps cette folie va-t-elle continuer ? reprit-il en recouvrant son audace. Écoutez-moi, Blanche, écoutez-moi patiemment, ajouta-t-il plus doucement, et sachez quelles sont mes intentions et ce que vous avez à attendre.

— Je n'aurais jamais imaginé que, si jeune, vous soyez déjà plongé si avant dans l'iniquité, dit la jeune fille d'un ton de calme reproche.

— Il n'y a pas d'extrémités auxquelles je ne sois prêt à me porter si vous ne vous montrez pas raisonnable ! s'écria Rodolphe. Mais écoutez-moi patiemment, et vous jugerez ensuite s'il est sage et prudent à vous de repousser mes supplications avec mépris, et mes propositions avec des regards de haine. Croyez-moi, ne détournez pas ainsi la tête avec dédain. Une année s'est écoulée depuis qu'en chassant dans la forêt du baron de Rotenberg, je m'arrêtai dans la chaumière que vous habitiez. Je vous vis, et vous voir, c'était vous aimer. Tous les jours, ensuite, j'errai dans le voisinage dans l'espoir de vous rencontrer. Mais vous...

— Monseigneur, cette histoire peut se dire en deux mots, interrompit Blanche. Tout en reconnaissant l'honneur que vous me faisiez, je vous déclarai avec franchise et fermeté qu'entre votre rang et l'humilité de ma personne, il y avait un abîme infranchissable.

— Plus que cela, vous m'avez poussé au désespoir, cria Rodolphe avec impétuosité. Vous m'avez dit que vous n'auriez jamais pour moi d'autres sentiments que de l'indifférence.

— Oui, je vous ai parlé avec sincérité parce que vous me l'aviez demandé. Mais au lieu de vous montrer chevaleresque et généreux, vous m'avez poursuivie d'attentions que je ne pouvais accepter ; et quand je vous suppliai de ne pas me mettre dans la nécessité de réclamer la protection de mes parents adoptifs, quand je vous jurai de renoncer à vos persécutions, vous me menaçâtes, monseigneur.

— C'est vrai, Blanche, interrompit Rodolphe, car je vous aimais alors, et je vous aime encore. Je vous offris ma main ; oui, moi, le fils et l'héritier de l'un des plus fiers seigneurs de Bohême, je m'abaissai jusqu'à vouloir épouser une paysanne ! et vous m'avez dédaigné.

— Non, monseigneur, je ne vous ai pas dédaigné, dit Blanche avec douceur : je vous refusai l'honneur que vous daigniez me faire. Comme ami, j'aurais pu vous estimer.

— Mais vous ne m'aimiez pas assez pour unir votre destinée à la mienne ! cria Rodolphe en proie à une véritable exaltation. Ne me blâmez donc pas si j'ai employé envers vous la violence. Il y a quinze jours, ce fou d'Autrichien vous avait arrachée de mes mains, mais j'ai été plus heureux dans une seconde tentative, et vous êtes enfin à ma merci.

— A votre merci, monseigneur ! exclama la jeune fille, à qui cette conviction fit perdre soudainement tout son courage. Oui, oh ! oui, en effet, je suis à votre merci, s'écria-t-elle d'un ton suppliant ; mais vous cesserez d'être méchant et cruel envers moi. Vous dites que vous m'aimez ; alors, pourquoi me persécutez-vous ? Depuis trois jours je suis au supplice, à l'idée des angoisses que mon absence doit causer à mes parents d'adoption. Oui, monseigneur, vous avez raison, je suis à votre merci ! Tout me le montre, en effet, continua-t-elle en promenant ses regards autour de la chambre ; et rien n'est venu encore me prouver que vous possédez un cœur généreux. Antrement, m'eussiez-vous enfermée dans un appartement depuis si longtemps inhabité, et sur lequel on raconte de si terribles choses. Ah ! monseigneur, était-ce de votre part un moyen de m'effrayer et de me faire céder à votre volonté ? demanda-t-elle en recouvrant une partie de son courage. Dans ce cas, écoutez-moi, seigneur Rodolphe, écoutez-moi crier-t-elle en se redressant avec une fière énergie, je prends le Ciel à témoin que jamais ni par menaces, ni par intimidation...

— Arrêtez ! s'écria Rodolphe, dans un paroxysme soudain de rage ; arrêtez, fille hautaine, et ne vous parjurez pas, car, aussi vrai qu'il y a un Dieu au-dessus de nous, je saurai bien abaisser ton orgueil. Je . . .

— Monseigneur, voilà des paroles que je ne saurais entendre, dit Blanche avec une dignité calme et faible. Ce n'est ni brave ni généreux de votre part, c'est le fait d'un lâche de faire ainsi violence à une femme en la forçant à écouter un langage . . .

— Croyez-vous donc que je vous ai fait transporter ici pour mesurer mes paroles ? fit Rodolphe emporté de nouveau par la colère. Sachez ce que j'ai résolu. Demain soir, à 9 heures, l'autel sera préparé dans la chapelle du château ; des cierges en quantité éclaireront l'édifice sacré, l'atmosphère sera imprégnée des parfums de l'eucens, et sur les marches sera le prêtre qui bénira notre union. Mais si tu refusais . . .

Par un mouvement soudain, il lui saisit le bras et le serra avec une force convulsive ; puis il s'enfuit précipitamment de la chambre.

Blanche, pâle, tremblant à la fois de chagrin et de terreur, chancela et tomba sur au fauteuil, et un long gémissement s'échappa de son sein.

Mais au même instant répondit à ce gémissement un soupir si profond, si plein d'ineffable angoisse, qu'on eût dit l'appel suprême d'une âme mourante.

La jeune fille trouva dans sa terreur même, un courage qui, à vrai dire, avait sa source dans son désespoir. Elle bondit de son siège, et se précipitant vers l'endroit de l'appartement d'où paraissait venir le gémissement. Elle souleva la tapisserie, et jeta derrière un regard effrayé, dans l'idée qu'elle allait peut-être voir un spectre : mais elle n'aperçut rien que la vieille boiserie humide et délabrée ; et se persuadant que ce qu'elle avait entendu n'était qu'un effet de l'erreur de ses sens, on un de ces mille bruits particuliers aux vieilles maisons, elle retourna s'asseoir.

XVII

Blanche devant la statue

Notre jeune héroïne tomba dans une rêverie extrêmement pénible. C'est qu'aussi sa situation était bien triste, et elle savait que le fils du baron de Rotenberg était homme à exécuter les menaces qu'il avait faites en la quittant.

Mais pourquoi, demandera-t-on, refusait-elle un rang que tout autre jeune fille de sa condition eût été fière d'accepter ? Rodolphe, en effet, n'était pas seulement l'héritier d'une vaste fortune et d'immenses domaines ; il était, en outre, beau et jeune, et Blanche eût dû regarder comme un triomphe d'avoir gagné un cœur que les plus riches barons recherchaient pour leurs filles.

Mais elle avait d'autres principes, sans parler de l'antipathie que, lui causait l'idée seule d'une telle alliance. Et d'ailleurs, d'une intelligence cultivée et d'un esprit naturellement fort, elle avait basé ses espérances de bonheur sur un terrain plus solide que celui qui n'offre que des dehors brillants. Le digne prêtre qui avait fait son éducation lui avait enseigné que le mariage, chose toujours sérieuse, est un véritable péril quand avec sa main l'on ne donne pas son cœur. Et puis, pour tout dire, Rodolphe ne personifiait pas l'idéal qu'elle avait rêvé. Celui qu'elle aimerait devait être brave, car l'on était à l'époque où florissait la chevalerie, de quelques années plus âgé qu'elle, et unissant l'intelligence à la vaillance.

Mais, outre ces raisons, il y en avait une autre qui l'éloignait du fils du baron de Rotenberg, et qui le lui rendait presque odieux la cause de cette aversion, le lecteur va la connaître.

Après avoir cherché vainement sous la tapisserie, Blanche, avons-nous dit, avait regagné son siège, et était retombée dans ses réflexions. Machinalement elle passa la main sous le corsage de sa robe, et en retira une toute petite bourse de velours pas plus grande qu'une pièce de deux francs, et qui était suspendue à son cou par une chaîne en cheveux noirs. Sur cette bourse étaient brodés des emblèmes religieux et des symboles, au milieu desquels était le nom de Blanche.

Après avoir contemplé la bourse pendant quelques minutes avec une pieuse attention, la jeune fille en tira un petit morceau de parchemin sur lequel étaient tracés d'une main ferme les signes suivants :

“ Juillet, 1834. Blanche, défie-toi de Rodolphe de Rotenberg ! Ton étoile brille au ciel d'un pur éclat, et ton ange gardien conserve pour toi ses plus doux sourires ; mais si la voix de l'héritier de Rotenberg charment jamais tes oreilles, et si tes regards se suspendaient aux siens, alors ton étoile se rougit de sang, et il n'y aurait plus pour toi qu'angoisse et désespoir. O Blanche, aie confiance dans l'ami invisible et inconnu qui te donne ainsi un conseil salutaire, et t'avertit tandis qu'il en est temps ; car mieux vaudrait pour toi, mieux vaudrait mille fois mourir dans la fleur de ta jeunesse, que d'écouter Rodolphe de Rotenberg. La malédiction de Dieu tomberait sur toi, Blanche, si tu l'accompagnais à l'autel :

“ Jeune fille, ne montre à personne ce papier. Détruis-le si tu veux ; mais n'oublie jamais l'avertissement qu'il contient. Le mentirier condamné à périr serait moins à plaindre que toi ; si tu négligeais le conseil solennel qui t'est envoyé par quelqu'un qui veille secrètement sur toi. ”

Blanche lut ces lignes lentement et attentivement, quoiqu'elle les eût déjà parcourues cent fois, et qu'elle se les rappelât ainsi fidèlement que si elles avaient été gravées dans son cerveau en lettres de feu.

Les menaces de Rodolphe étaient terribles, mais Blanche était résolue à mourir plutôt que de consentir à une union qui devait être suivie de si effroyables malheurs, si elle en croyait son conseiller inconnu.

Elle venait de replacer le parchemin dans la bourse et de remettre le tout sous son corsage, lorsqu'elle entendit un bruit à la porte de l'appartement. Elle se leva et prêta l'oreille, car la pensée que Rodolphe pouvait revenir la glaça de terreur.

Mais on continuait de frapper à la porte extérieure. Elle se rassura dès lors, en se disant que Rodolphe qui avait la clef ne prendrait pas la peine de demander, pour entrer, une permission qu'elle n'était pas à même de refuser.

Mais pourquoi frappait-on ainsi ? car, après un court intervalle, on avait recommencé avec une sorte d'impatience.

Un rayon d'espérance brilla à l'esprit de notre héroïne. Si quelque main généreuse travaillait à la sauver ! Si quelque ami inconnu s'intéressait à son sort ! Elle adressa à Dieu une muette prière, et résolut d'éclaircir ses doutes.

Elle prit la lampe, traversa la chambre du milieu, et passa dans l'anti-chambre ; elle s'approcha de la porte communiquant avec le corridor, s'arrêta et écouta. A ce moment, l'on recommença à frapper en dehors, et elle se hâta de faire comprendre qu'elle était là.

Alors, tout devint silencieux pendant quelques moments ; puis, tout à coup, un bout de papier tomba aux pieds de la jeune fille. Elle se baissa, aperçut un morceau de parchemin qu'on avait passé sous la porte, et qu'elle s'empressa de relever. Il y avait quelque chose d'écrit dessus, et Blanche, pleine à la fois d'espérance et d'anxiété, parcourut rapidement les lignes suivantes qui avaient été tracées par une main tremblante soit par l'âge, soit par l'appréhension :

“ Mademoiselle, il faut fuir ! Derrière le lit il y a une porte qui s'ouvre au moyen d'un ressort secret, dont la tête ressemble à celle d'un clou. Cette porte sera pour vous le chemin du salut, car par là vous échapperez au péril qui vous menace. Celui qui trace ces lignes n'a pas un moment pour ajouter un mot de plus d'explication. ”

Ranimée par l'espérance, et le cœur plein de reconnaissance pour l'ami que la Providence avait ainsi envoyé à son secours, Blanche frappa doucement contre l'énorme porte, pour faire comprendre qu'elle avait trouvé et lu le papier.

Mais on ne répondit pas, et elle en conclut que l'on s'était hâté de se retirer de crainte d'être surpris.

Toutefois, elle se persuada que l'auteur du billet n'était autre que le vieil intendant Hubert : car elle se rappela le regard si plein de compassion qu'il avait jeté sur elle, ce soir même, lorsqu'il avait accompagné Rodolphe.

Ce fut donc le cœur comparativement à l'aise, et d'un pied léger, qu'elle rogagna la sombre chambre à coucher.

(A continuer.)

PARTI DE LABOUR

DE LA

DIVISION MONTARVILLE

LES LABOUREURS DU COMTÉ DE CHAMBLY, AUX LABOUREURS DES COMTÉS DE VERCHÈRES ET LAPRAIRIE.

AMIS :

Les partis de labours sont un des plus sûrs moyens d'apprendre à bien cultiver. Ces concours ont amélioré la culture, dans tous les comtés qui les ont mis en honneur. Il est reconnu que celui qui labouré bien, fait bien ses autres travaux.

Malheureusement les heureux effets de ces concours, sont moins sensibles d'année en année. A force de parcourir un cercle restreint, l'attention publique est blasée par l'uniformité. Il n'y a pas d'émulation là où il n'y a pas de concurrence. Il faut de toute nécessité élargir notre sphère d'action, pour réveiller l'émulation parmi les laboureurs et pour attirer de nombreux spectateurs qui profiteront de leurs exemples. Quand nous aurons des rivaux, la comparaison, qui est nécessaire pour juger de nos progrès, nous permettra d'apprécier la perfection de notre ouvrage et la valeur de nos charrues. Un parti de labour, ouvert à tous les laboureurs de la division Montarville, serait des plus désirables pour obtenir ces heureux résultats.

Pour donner au parti de labour de la division Montarville, l'éclat et la solennité nécessaires, le Sénateur de la Division l'Honorable L. Lacoste, l'Honorable C. B. DeBoucherville, P. C. E., les Députés de Verchères, de Laprairie et de Chambly, se sont empressés d'offrir chacun un gage éclatant du bien qu'ils veulent à la classe agricole, en nous présentant les prix d'honneur de ce concours. L'Hon. M. DeBoucherville, obéissant plus au profond intérêt qu'il porte à la culture, qu'à un sentiment de convenance pour la haute position qu'il occupe dans notre pays, a mis généreusement à notre disposition la somme de cinquante piastres. Ce sera le premier prix. Assurément personne ne contestera à nos honorables représentants le droit qu'ils se sont arrogés de donner ces prix. Cet honneur leur appartient de plein droit. Ces Messieurs s'engagent de plus à assister à ce concours et d'y prononcer chacun un discours de circonstance. Nous recevrons leurs excellents conseils avec la plus vive reconnaissance. La présence des représentants à nos exercices agricoles, en relèvera la beauté. Cette démonstration aidera puissamment à la réhabilitation de la classe agricole, trop négligée, jusqu'à présent, par nos hommes publics, et nous rendra forts pour revendiquer le rang qui nous appartient dans la société.

Profitions de cette occasion, unique peut-être, d'améliorer la culture et de relever notre position, dans l'opinion publique. Acceptons avec enthousiasme les prix magnifiques que nous offrent nos honorables représentants. Personne ne sera assez oublieux de ses intérêts, ni assez indifférent à la prospérité de son pays, pour refuser de semblables dons. Personne ne voudra, par un refus, s'exposer à mortifier les honorables Messieurs qui mettent si généreusement à notre disposition et leurs talents et leur bourse. Nul ne sera assez hardi de prendre sur lui la responsabilité de faire manquer le Grand Parti de Labour de la Division Montarville, dont les heureux résultats profiteraient à une population de 50,000 âmes. Montrons, par un cordial et mutuel accord, que les cultivateurs sont assez généreux pour mettre de côté toute prétention, toute contrariété, pour s'unir tous ensemble, quand il s'agit du progrès de la culture et de la prospérité générale. Tendons-nous la main et marchons ensemble à

l'accomplissement du Parti de Labour de la Division Montarville, le plus beau qui n'ait jamais eu lieu dans la province de Québec.

Prix d'honneur offerts par les représentants de la Division Montarville.— Hon. C. B. DeBoucherville, O. C. L. et P. C. E., cinquante piastres; Hon. L. Lacoste, sénateur, une charrue de fer; F. Geoffrion, écr., M. P., Verchères, une charrue de fer; Dr. A. B. Craig, écr., M. P. P., Verchères, une charrue de fer; B. Benoit, écr., M. P., Chambly, une charrue de fer; J. Bte. Jodoin, écr., M. P. P., Chambly, une charrue de fer; A. Pinsonneault, écr., M. P., Laprairie, une charrue de fer; C. Thérien, écr., M. P. P., Laprairie, une charrue de fer.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les laboureurs du comté de Chambly, à l'assemblée générale du 5 février :

Résolu—Que les laboureurs du comté de Chambly acceptent avec empressement le parti de labour de la division Montarville, et prient très respectueusement les sociétés d'agriculture des comtés de Verchères, Laprairie et Chambly, de vouloir bien s'entendre pour effectuer un concours aussi désirable.

Résolu—Que nos remerciements les plus sincères soient offerts aux honorables Représentants de la division Montarville, pour le magnifique encouragement qu'ils viennent de donner pour l'amélioration de la culture.

Résolu—Que les sociétés d'agriculture de la division soient respectueusement priées d'adresser des invitations spéciales aux Représentants de la Division et aux amis signalés de l'agriculture du pays, les priant d'honorer ce concours de leur présence et d'adresser la parole aux personnes présentes.

Résolu—Que, pour que le nombre de prix soit suffisant pour un tel concours, les sociétés d'agriculture de la Division (les deux sociétés de Verchères ne comptant que pour une) soient respectueusement priées de donner chacune cinq prix, en sus des prix d'honneur, ce qui porterait le nombre de prix à 23.

Résolu—Que les sociétés d'agriculture de la Division soient respectueusement priées de donner aux compétiteurs malheureux pas moins de deux piastres pour leur journée.

Résolu—Que Basile Benoit, écr., M. P., soit autorisé de notre part à voir particulièrement les principaux officiers des sociétés d'agriculture des comtés de Verchères et de Laprairie, pour les engager à se réunir au comté de Chambly, afin d'effectuer le parti de labour de la Division Montarville.

B. BENOIT, M. P.,

Secrétaire A. L. C. G.

2 mars 1869.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

OTTAWA, 3 Mars 1869.

LES Commissaires donnent avis qu'en conséquence de l'inter-ruption du service des malles par tout le pays, causée par les dernières tempêtes, les Plans pour les trois autres sections à donner ne seront prêts à être exhibés que le 12 Mars courant et les "Soumissions" seront reçues jusqu'à 7 heures P. M., LUNDI, le 5 AVRIL 1869.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
WM. F. COFFIN.

Commissaires.

11 mars 1869.